



Version finale



Juin 2022

Pays de Gex
● ● ● ● ● agglo

Evaluation environnementale et stratégique

Contrats environnementaux du Pays de Gex

Synthèse



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

L'évaluation est un outil de **mesure** et de **conduite du changement**. Elle a deux buts principaux : améliorer la mise en œuvre du programme (le pilotage) et analyser les effets du programme pour en tirer les leçons.

➔ **Évaluer c'est** répondre à la question générique « Est-ce que ça marche ? » en vue d'une décision concernant le programme évalué.

Il s'agit ainsi de mesurer les avancées, de situer le territoire et les enjeux actuels et de réfléchir à l'opportunité d'une suite et à son contenu.

Les résultats du bilan-évaluation des contrats environnementaux du Pays de Gex s'organisent en 5 modules faisant chacun l'objet d'un rapport distinct :

- Module 1 : état des lieux initial et final, évolution
- Module 2 : bilan technique et financier
- Module 3 : fonctionnement de la procédure
- Module 4 : synthèse et évaluation
- Module 5 : perspectives

La présente synthèse résume les informations clés de ces travaux et les perspectives qui s'offrent aux acteurs pour l'avenir. Elle s'appuie sur ces modules auxquels il convient de se référer pour plus de précisions.

LE CONTEXTE	1
LES CONTRATS CORRIDORS	2
LE CONTRAT DE RIVIÈRE	3
LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES CONTRATS	4
LE BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU CCVV	5
LE BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU CCMPG	6
LE BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU CR2	7
LE BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS	8
LES CONCLUSIONS DU BILAN-ÉVALUATION	10
L'ÉVOLUTION DES MILIEUX ET L'EFFICACITÉ DES CONTRATS	11
LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION	13
RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES	17
STRATÉGIE POUR UNE FUTURE POLITIQUE DE L'EAU ET DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	19

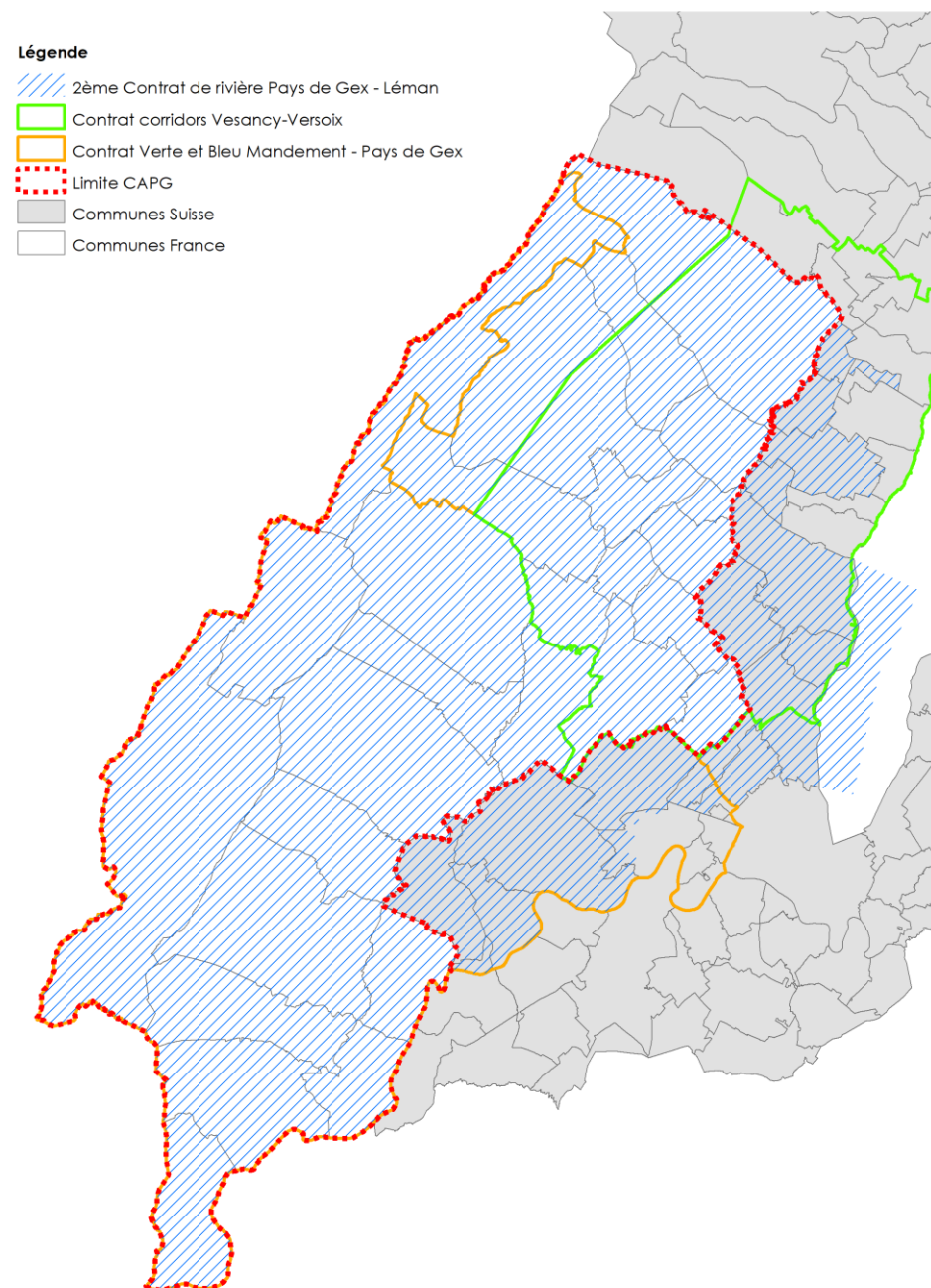
Face à la transformation rapide de leur territoire, les élus locaux se sont engagés depuis plus de 20 ans en faveur de l'environnement. Aujourd'hui, cela se traduit par plusieurs contrats transfrontaliers (France-Suisse) et multi-partenariaux portés par Pays de Gex agglo :

- Contrat corridors « Vesancy – Versoix » (CCVV)
- Contrat unique environnemental regroupant :
 - . le Contrat (corridors) vert & bleu « Mandement – Pays de Gex » (CCMPG) ;
 - . le second contrat de rivières « Pays de Gex – Léman » (CR2).

Ces contrats sont des outils techniques et financiers destinés à maintenir et restaurer des corridors biologiques et préserver la biodiversité pour les contrats corridors / Vert & Bleu, et assurer une gestion intégrée, concertée et cohérente de l'eau et des milieux associés pour le contrat de rivières.

Chacun des contrats prévoit la réalisation d'un bilan à mi-parcours, afin « d'évaluer l'atteinte aux objectifs et le taux de réalisation des actions pour la première moitié du contrat ». Ces bilans ne permettent cependant pas d'évaluer l'efficacité des mesures réalisées par rapport aux enjeux initiaux. Il est donc prévu la réalisation d'un bilan final qui doit aussi permettre de :

- mesurer si les programmes répondent bien aux besoins pour lesquels ils ont été mis en œuvre et apprécier leur efficacité ;
- identifier les leviers d'amélioration ;
- aider à la décision pour la suite : reconduire, ajuster, réorienter...
- évaluer la gouvernance exercée et le fonctionnement de la procédure.



Des études ont été réalisées entre 2009 et 2010 sur 8 secteurs jugés prioritaires au vu du développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise, dont les secteurs Vesancy-Versoix, secteur Vuache-Etournal-Laïre et Pays de Gex. Ils ont abouti à l'élaboration :

- du Contrat corridors « Vesancy-Versoix » (CCVV) signé en février 2014 pour 5 ans et porté par Pays de Gex agglo en France, le Conseil Régional du district de Nyon et l'État de Genève côté suisse ;
- du Contrat vert & bleu « Mandement – Pays de Gex » signé en mai 2016 et porté par Pays de Gex agglo (France) et la République et Canton de Genève (Suisse).

Ils comprennent des actions réglementaires (REG), des travaux (TRA) des études (ETU) et un volet animation (ANI).

LE CONTRAT CORRIDORS « VESANCY-VERSOIX » (CCVV)

- 5 communes genevoises, 10 vaudoises et 13 françaises
- 52 mesures après bilan à mi-parcours dont 24 mesures transfrontalières

LE CONTRAT VERT & BLEU « MANDEMENT PAYS DE GEX » (CCMPG)

- 14 communes françaises, 5 communes suisses
- 44 mesures après bilan à mi-parcours dont 13 mesures transfrontalières

Les objectifs des contrats corridors

- ✓ Garantir la perméabilité et la non constructibilité des liaisons biologiques
- ✓ Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité
- ✓ Solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces
- ✓ Communiquer et sensibiliser

Garantir la perméabilité des liaisons biologiques entre le Jura et le Rhône

- Restauration/préservation des connexions biologiques entre le massif du Jura et la plaine

Conserver et restaurer les réservoirs de biodiversité

- Préservation, restauration et amélioration des fonctionnalités écologiques des zones humides
- Préservation, restauration et amélioration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau
- Restauration/préservation des fonctionnalités écologiques des bas-monts au cœur des connexions Jura-plaine et nord-sud
- Mettre en œuvre un réseau agro-environnemental

Favoriser le déplacement des espèces et la perméabilité des infrastructures

- Restauration de la franchissabilité des infrastructures routières et des secteurs urbanisés

Animer, informer et sensibiliser

- Information, sensibilisation, éducation et formation des différentes communautés d'acteurs

Une dynamique transfrontalière sur la gestion globale de l'eau est en place depuis les années 1990. Elle s'est traduite par la proposition, en 2000, d'un contrat de rivières transfrontalier par la Communauté de Communes (devenue agglomération) du Pays de Gex et Genève. Les études préalables ont abouti à la rédaction, en 2003, du 1^{er} Contrat de rivières « Pays de Gex – Léman », qui a pris fin le 6 février 2011, et s'est concentré sur la qualité des cours d'eau, en particulier par l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration.

L'étude « Bilan-Evaluation-Perspectives » de ce premier contrat a confirmé l'utilité de l'outil et les élus ont souhaité renouveler leur candidature pour un 2^{ème} contrat de Rivières (CR2) signé en mai 2016.

LE 2^{ème} CONTRAT DE RIVIÈRES PAYS DE GEX-LEMAN

- 27 communes françaises
- 10 communes Genevoises et 4 communes Vaudoises
- PORTEURS : Communauté d'agglomération du Pays de Gex en France
- 47 mesures après bilan à mi-parcours dont 9 mesures transfrontalières

Les objectifs du contrat de rivière

- ✓ Poursuivre la reconquête de la qualité des milieux aquatiques en limitant les pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole, et en améliorant la gestion des eaux pluviales.
- ✓ Préserver, restaurer et améliorer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques (zones humides, cours d'eau, berges) en assurant la continuité écologique et la qualité des habitats.
- ✓ Gérer de façon durable la ressource en eau en définissant une adéquation entre les besoins/usages et les ressources disponibles sur le territoire, et en assurant une quantité d'eau suffisante pour les besoins écologiques et physiologiques des cours d'eau.

Volet QUA : la qualité de l'eau

- Améliorer la gestion des eaux pluviales
- Lutter contre les pollutions d'origine domestique, notamment en temps de pluie
- Réduire les apports de substances dangereuses

Volet MIL : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides

- Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et humides et garantir leur vocation
- Préserver, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau
- Préserver, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques des zones humides
- Maitriser le foncier lié aux milieux aquatiques

Volet RES : Gérer la ressource en eau

- Garantir le maintien d'un débit minimum biologique dans les cours d'eau
- Garantir les niveaux de nappes de référence de l'Étude Volumes Prélevables
- Renforcer la métrologie sur le réseau superficiel

Volet VAL : Gestion locale et concertée, valorisation du territoire du contrat

- Animer et piloter le contrat de rivières
- Valoriser les milieux aquatiques et leurs fonctions sociales et récréatives
- Informer, sensibiliser, éduquer et former les différentes communautés d'acteurs
- Veille réglementaire et gestion concertée

LA DEMARCHE D'EVALUATION DES CONTRATS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation vise à produire des connaissances sur les actions publiques, dans le double but de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur et d'aider les décideurs à en améliorer la qualité et l'efficacité.

C'est une étape essentielle et obligatoire pour adapter les démarches à l'évolution du territoire et aux attentes des acteurs locaux.

Elle a ainsi pour objectifs de :

- reconnaître et mesurer les effets qu'ont pu avoir les contrats environnementaux sur les ressources en eau et les continuités écologiques ;
- d'apprécier l'utilité et l'efficacité des actions par rapport aux besoins identifiés sur le territoire avant les contrats ;
- permettre à chacun de s'approprier les résultats.

Cette évaluation a été menée au terme des 5 ans du CCVV et à mi-parcours du CUE et s'alimente des données de suivi et des bilans intermédiaires menés par les structures porteuses.

Une évaluation participative pour construire une vision partagée

L'évaluation a associé le plus largement possible les acteurs concernés. L'objectif était de répondre à **4 questions principales** :



Dans quelle mesure les modalités de portage des contrats ont-elles influé sur le déroulement des démarches et sur la possibilité des acteurs locaux à se les approprier/s'impliquer et d'en être les protagonistes ?



Les contrats environnementaux et leurs enjeux sont-ils connus et reconnus par les acteurs du territoire (élus, associations, socio-professionnels, population ?



Les contrats auront-ils favorisé l'articulation/la synergie des politiques "eau" et "TVB" et permis l'émergence/le développement d'une conscience et d'une solidarité territoriales ?



Les contrats territoriaux ont-ils permis d'atteindre les résultats et les effets escomptés sur l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques et la fonctionnalité du territoire ?

Les moyens mobilisés pour évaluer les contrats environnementaux

ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

Données de suivi

Analyse des réalisations,
bilans financiers

Compte-rendu de
réunions

DES ENTRETIENS

Pays de Gex agglo

Collectivités

Partenaires techniques et
financiers/ institutions et
maîtres d'ouvrage

DES ATELIERS PARTICIPATIFS AVEC LES ACTEURS

1.1/ Portage des contrats

2.2/ Connaissance et
reconnaissance des
démarches

3.3/ Solidarité territoriale
et synergie « eau » et
« TVB »

4.4/ Moyens et réalisations
5.5/ Effets sur l'eau et la
fonctionnalité du territoire

LE BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU CCVV ENFIN DE CONTRAT

Le bilan technique et financier permet de mesurer la réalisation des actions et de mettre en évidence les écarts éventuels avec ce qui était prévu. Il vise aussi à identifier les raisons de ces écarts.

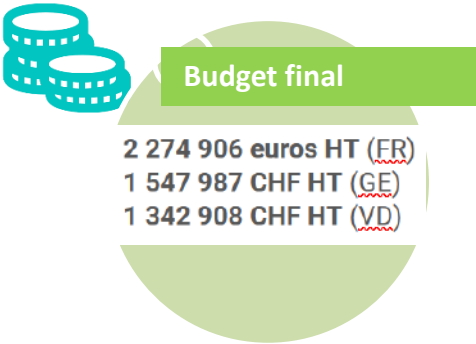
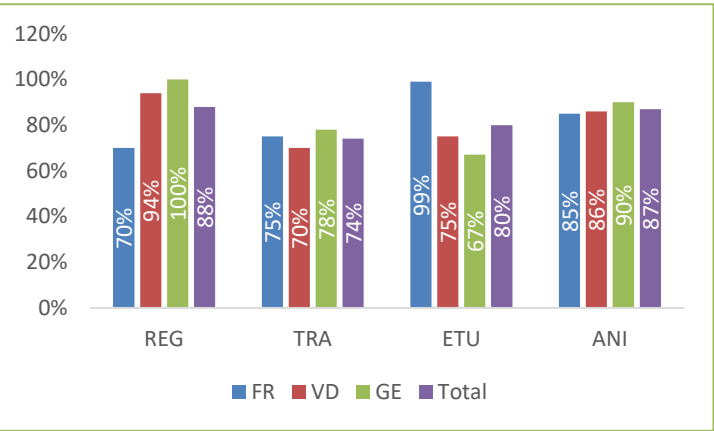
A mi-parcours, l'état d'avancement global de la mise en œuvre du CCVV était satisfaisant (49%) et la majorité des mesures ont été réalisées selon le calendrier prévu. La seconde partie du contrat a montré un léger ralentissement et n'a pas permis de finaliser l'ensemble du programme. En fin de contrat, **le taux d'avancement moyen des actions est d'environ 82%** avec 75% des actions terminées ou en passe de l'être (avancement de plus de 75%) côtés français et vaudois. Les actions réglementaires et d'animation / sensibilisation sont les plus avancées (taux de 87% à 88%).

20 actions ont été réajustées et 2 actions ont été abandonnées.

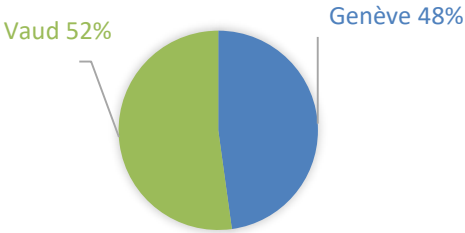
Avancement des actions
Bilan final CCVV
(2020)

	FR	GE	VD
% avancement			
0%	0%	11%	0%
25%	5%	11%	16%
50%	8%	7%	4%
75%	39%	7%	4%
100%	42%	56%	72%
action supprimée	5%	7%	4%

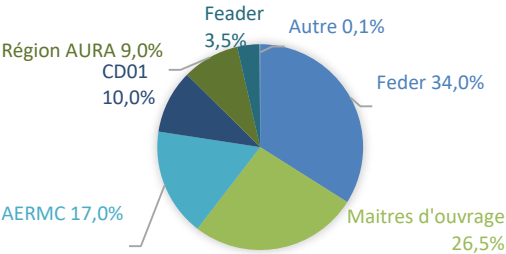
Avancement des actions par type et par territoire
Bilan final CCVV
(2020)



Financement suisse



Financement français



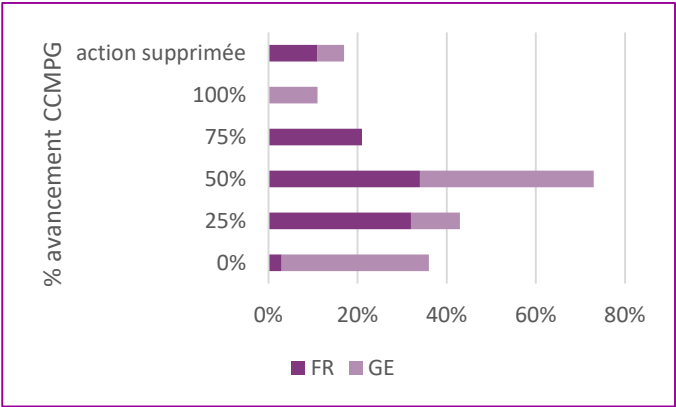
Le taux de réalisation financière est bien inférieur aux prévisions puisqu'à l'issue du contrat **58% des sommes prévues ont été effectivement dépensées**. Pour la partie française, des variations de budget (+15%) ont été proposées dès la mi-parcours notamment pour le volet ETU. Le plan de financement a également fortement évolué en raison du déploiement des fonds européens FEDER, réduisant la contribution des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers.

Le budget du contrat se répartit entre 29% de l'enveloppe allouée à la protection des réservoirs, 37% à la fonctionnalité des continuités écologiques, 16% à la perméabilité des infrastructures et 18% à l'animation et la sensibilisation.

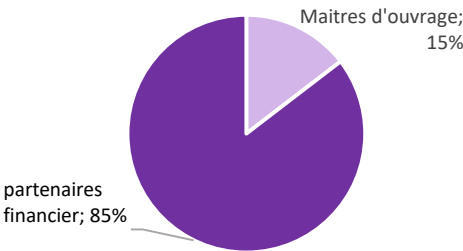
LE BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER DU CCMPG A MI-PAROURS

Globalement, le **taux d'avancement moyen des actions du CCMPG est de 41%**. Plus de la moitié des actions du contrat (58%) présente un taux d'avancement supérieur ou égal à 50%. Une action est terminée, et seulement 2 n'ont pas été initiées sur les 43 prévues. 3 actions ont été ajoutées pour le territoire suisse.

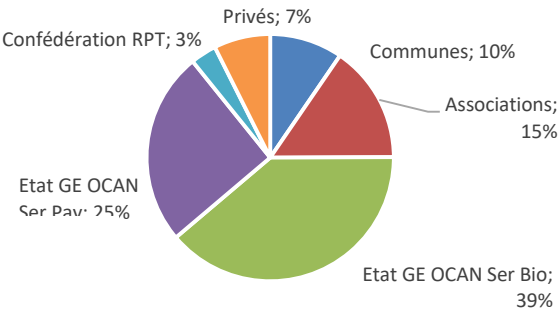
Synthèse avancement du CCMPG Bilan mi-parcours 2019



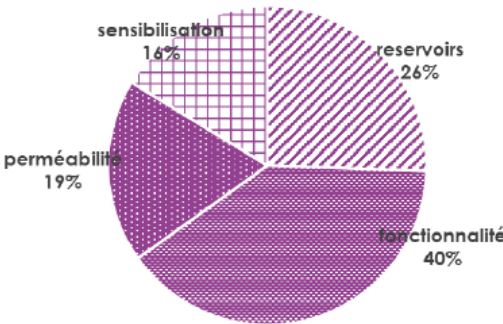
Financement français



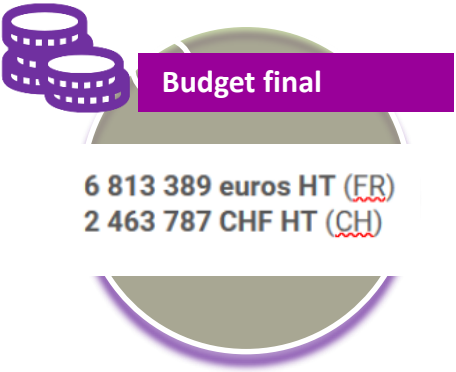
Financement suisse



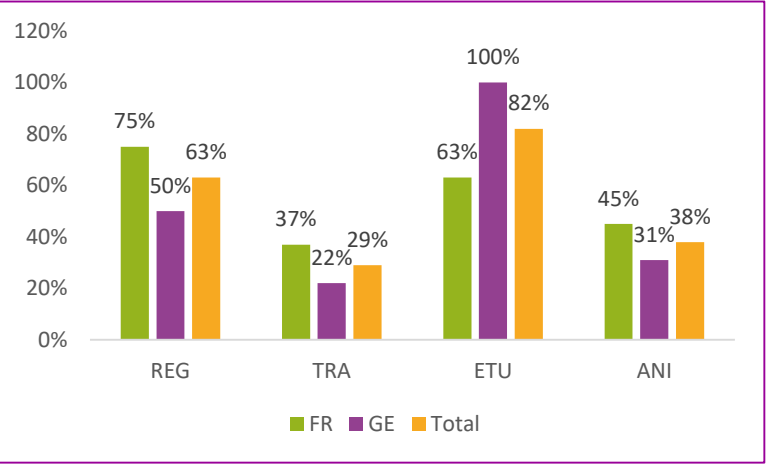
Répartition financière par objectif



Suite au bilan mi-parcours, le montant total du CCMPG a baissé de 11% côté français (économies pour la construction du passage à faune supérieur et suppression de phases conditionnelles pour le volet travaux). Il a augmenté de 4% côté suisse.



Taux d'avancement des actions du CCMPG par type et par territoire – Bilan à mi-parcours CUE (2019)

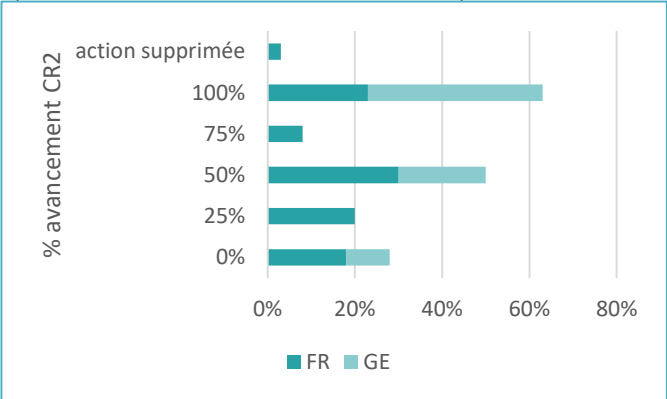


Globalement, le taux d'avancement moyen des actions du CR2 est 66%.

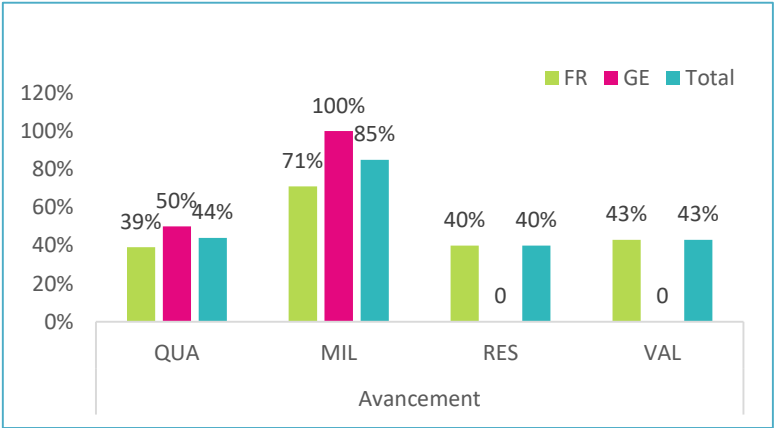
10 actions étaient terminées et plus de la moitié des actions du contrat prévues en phase 1 présente un taux d'avancement supérieur ou égal à 50%. Une partie des mesures du CR2 sont prévues sur les phases 1&2, ce qui explique leur avancement partiel. A mi-parcours, 14 actions ont été ajoutées et 1 a été supprimée. 3 actions identifiées pour la phase 2 ne seront pas mises en œuvre.

Côté français, la contrainte foncière a généré des décalages de planning ainsi qu'un besoin en temps d'animation des maîtres d'ouvrage nettement supérieur au prévisionnel.

Synthèse avancement du CR2 Bilan mi-parcours 2019



Les actions du volet MIL sont très avancées (85% en moyenne, dont 100% côté suisse) tandis que les autres volets ont un taux moyen d'avancement de l'ordre de 40%.

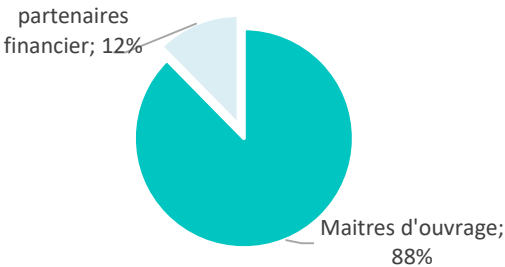


Budget à mi-parcours

34 760 502 euros HT (FR)
6 210 000 CHF HT (CH)

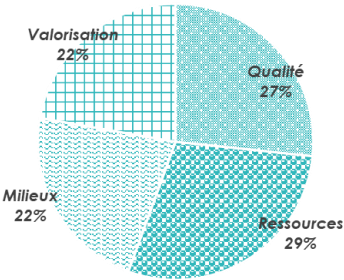
A mi-parcours, le montant du CR2 a évolué à la hausse sur les 2 territoires (+25% côté français, +0,16% côté suisse) du fait de l'ajout d'actions sur les milieux et les ressources en phase 2 et d'une réévaluation du coût de certaines actions.

Financement français



100% du budget côté suisse a été financé par le canton de Genève.

Répartition financière par objectif



BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS ENVIRONNEMENTAUX

Le bilan de la mise en œuvre des contrats vise à apporter un regard « objectif » sur les modalités d’animation et de mise en œuvre des démarches: il croise le point de vue des acteurs aux données factuelles résultant de l’analyse des documents retraçant le déroulement des programmes.

UN FONCTIONNEMENT EFFICACE

Le fonctionnement des démarches apparaît efficace pour les acteurs. Ils ont le sentiment que l’équipe technique et la cellule politique de Pays de Gex agglomération entretiennent des relations de confiance avec les élus. Les parties prenantes ont été bien associées tant à l’élaboration qu’à la mise en œuvre des programmes. Outre les aspects techniques, l’appui administratif et financier apparaît pertinent pour l’ensemble des acteurs interrogés. Pays de Gex agglomération apparaît comme la bonne échelle territoriale pour mettre en œuvre les contrats environnementaux.

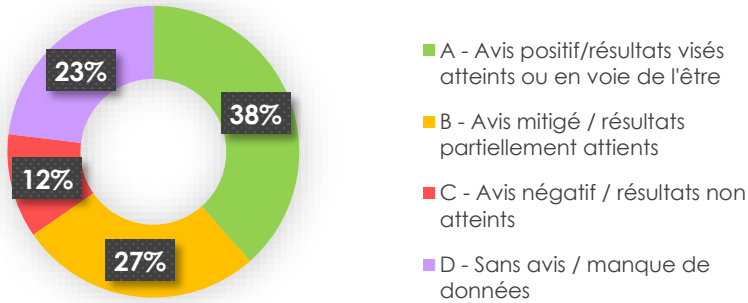
Parmi les points forts figurent :

- Un comité de pilotage reconnu comme une instance pertinente pour se tenir informé et prendre des décisions
- Une bonne représentativité de la pluralité des acteurs et des enjeux
- Un avis unanime sur les compétences, la qualité du travail et des échanges, l’investissement et le sérieux de l’équipe technique
- Des outils de suivi de qualité et un intérêt reconnu des bilans à mi-parcours (France) qui ont permis de réajuster certains financements/actions/indicateurs
- Des moyens financiers jugés suffisants
- Une concertation multi-partenaire qui permet d’enrichir les réflexions

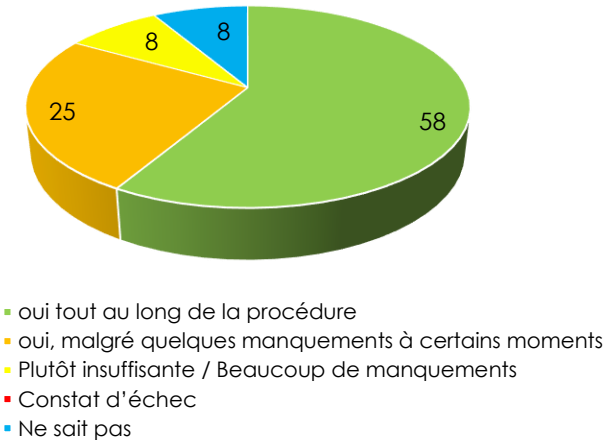
Parmi les points à améliorer on notera :

- Des moyens humains insuffisants au vu de l’ampleur des programmes
- Une technicité des sujets qui nécessite plus de pédagogie et d’accompagnement
- Un manque de « culture partenariale » et d’échanges réguliers entre les partenaires France/Suisse
- Un manque de diffusion descendante des informations des élus communautaires vers les élus communaux
- Une communication « vers l’extérieur » insuffisante

En ce qui concerne le portage politique, diriez-vous que vous avez un avis ... ?



La concertation vous semble-t-elle suffisante (en %) ?



DES OUTILS ADAPTÉS ... MAIS COMPLEXES

Le « contrat de rivières » et les contrats « corridors » apparaissent pertinents en tant qu’outils opérationnels. Ils se sont avérés tout à fait adaptés pour :

- engager des travaux conséquents (notamment assainissement, eau potable ouvrages de franchissement tels que l'écopont) en bénéficiant des subventions des différents partenaires
- encourager la prise de conscience des enjeux, des interactions entre l’amont et l’aval, le massif du Jura et la plaine, et valoriser l’approche globale
- donner aux élus et aux partenaires un fil conducteur pour agir sur la diversité des thématiques du bassin versant

Parmi les points forts figurent :

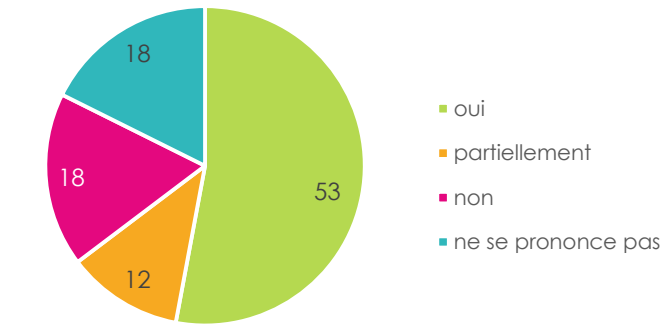
- Des objectifs adaptés aux enjeux de départ et aux attentes des acteurs
- Des périmètres adaptés et complémentaires permettant de porter l’échelle de réflexion au niveau du bassin versant et/ou du territoire du Pays de Gex
- Des actions transfrontalières pertinentes prenant en compte la dimension fonctionnelle et globale des écosystèmes

Parmi les points à améliorer on notera :

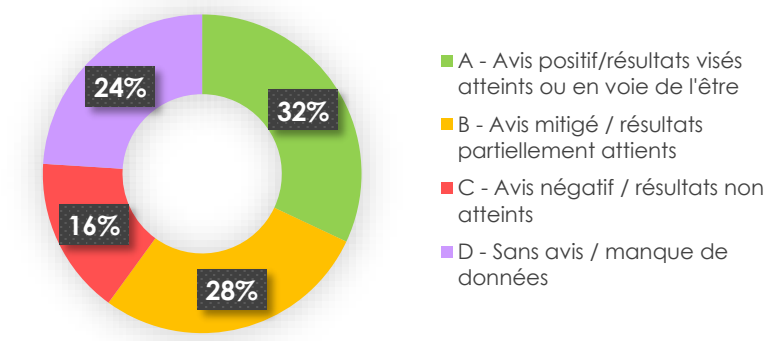
- Une appropriation variable et souvent sectorielle des enjeux
- Un manque de lisibilité et de clarté entre les 3 démarches (objets, périmètres et temporalités différents, multiplicité des acteurs) pouvant impacter l’implication de certains acteurs
- Des priorisations d’enjeux pas toujours partagées et des problématiques « oubliées » (agriculture, qualité de l’eau ...)
- Une articulation à renforcer avec les autres politiques d’aménagement du territoire (urbanisme notamment)

Avis des élus et partenaires sur l’adéquation objectifs/enjeux des contrats corridors

Les objectifs retenus dans les contrats corridors vous semblent-ils cohérents/assez/insuffisamment ambitieux par rapport aux enjeux du territoire (en %) ?



En ce qui concerne le ciblage et l’amélioration des connaissances, diriez-vous que vous avez un avis ... ?



LES CONCLUSIONS DU BILAN-EVALUATION

L'évaluation d'un programme a pour objet de porter un jugement sur la valeur des programmes évalués. Ce dernier repose sur l'examen de 5 critères communément utilisés pour l'évaluation de projets : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité .

L'évaluation est qualifiée comme suit : satisfaisant (☀️), mitigé (☁️), insuffisant (☁️), absence de jugement (❓).

Critères	avis	Contrat corridor Vesancy Versoix	Contrat Unique Environnemental	
			Contrat vert & bleu Mandement Pays de Gex	2ème contrat de rivière Pays de Gex léman
Pertinence (adéquation objectifs/enjeux)	☀️	Objectifs adaptés aux enjeux initiaux et aux attentes des acteurs Outils et périmètres pertinents à l'échelle des 3 contrats		
Cohérence (adéquation actions/objectifs)	☀️	Objectifs cohérents entre eux, à l'échelle du territoire, avec les autres politiques « TVB » et « Eau » du territoire Réflexion collective et prise de conscience des enjeux Dynamique de solidarité territoriale qui reste parfois théorique Articulation à développer avec les politiques d'aménagement		
Efficacité (adéquation résultats/objectifs)	☁️	Variable : <i>exemple : amélioration de la qualité de certains milieux humides mais des actions non conduites faute de maîtrise foncière</i> Difficile à évaluer toutefois : nombreuses actions encore en cours au moment du bilan, manque de données pertinentes ou mobilisables		
Efficience (adéquation moyens/résultats)	☁️	Taux de réalisation satisfaisants et accompagnement technique et administratif utile et efficace Moyens humains adaptés en compétences mais sous-évalués en ETP Moyens financiers suffisants mais programmation ambitieuse par rapport à la durée des contrats		
Impact, durabilité (pérennité, viabilité)	☀️	Actions inscrites dans la durée et volonté de poursuivre la démarche Gestion collective sur le long terme à maintenir et moyens à pérenniser		

L'EVOLUTION DES MILIEUX ET L'EFFICACITE DES CONTRATS

	CCVV		CCMPG	
Perméabilité des liaisons biologiques et riveraines		Nombreuses actions réalisées (notamment REG et ETU). Nombreuses difficultés pour la définition de la notion d'espace à réserver aux cours d'eau		Jugement évaluatif impossible au vu de l'avancement
Réservoirs de biodiversité		Zones humides et cours d'eau Diagnostics préalables très utiles pour définir des mesures de gestion adaptées		Zones humides et cours d'eau Jugement évaluatif impossible au vu de l'avancement
		Bas monts Actions réalisées sans surcoût Suivis en place mais pas encore valorisables.		Bas monts Jugement évaluatif impossible au vu de l'avancement
		Réseau agro-environnemental Résultats encourageants en termes de surfaces contractualisées mais effets non mesurables		Réseau agro-environnemental Jugement évaluatif impossible au vu de l'avancement
Goulets et obstacles entravant le transit des espèces		Résultats variables selon les espèces Mesures côté Suisse sur la 2*2 voies semblent limiter les accidents et les collisions. Pas de solution pérenne pour le franchissement de la RD984c pour les amphibiens		Résultats variables selon les groupes d'espèces : la petite faune est plus impactée. Réduction du nombre de collisions et amélioration des connaissances sur les déplacements des espèces ciblées, mais pérennité de certaines mesures non garantie
Animer, informer et sensibiliser		Communication interne satisfaisante Déficit de communication externe		Jugement évaluatif impossible au vu de l'avancement
Principaux freins		Animation foncière très chronophage Effets des mesures pas toujours mobilisables Pérennité de certaines mesures non garantie		Effets des mesures pas toujours mobilisables



Réouverture de bas-mont (CCVV)
© Pays de Gex agglo



Restauration écologique des lagunes de Péron et Collonges (CCMPG)
© Pays de Gex agglo



Formation des techniciens, 5 octobre 2017 © Région de Nyon

L'EVOLUTION DES MILIEUX ET L'EFFICACITE DES CONTRATS

	CR2	
Améliorer la qualité des eaux		Améliorer la gestion des eaux pluviales Bilan encourageant pour les actions QUA 1-1a et QUA 1-1 b
		Lutter contre les pollutions d'origine domestique, notamment en temps de pluie Amélioration de l'assainissement collectif mais persistance de dégradation de l'état chimique (Valserine, Annaz) et écologique (Oudar, Lion et Allondon de leur confluence à la Suisse, Allondon)
		Réduire les apports de substances dangereuses aux rivières Bilan mitigé selon les cours d'eau, manque de données , plusieurs actions reportées en phase 2
Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides		Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et humides et garantir leur vocation Amélioration de la connaissance des enjeux grâce aux études préalables Protection à long terme des zones refuges pour la faune aquatique grâce à leur intégration dans l'EBF
		Améliorer la connaissance des milieux aquatiques et humides et garantir leur vocation : jugement évaluatif impossible au vu de l'avancement
		Préserver, restaurer et améliorer les fonctionnalités écologiques des zones humides : jugement impossible
		Maîtriser le foncier lié aux milieux aquatiques : action engagée à 25% à mi-parcours : non évaluable.
Gérer la ressource en eau		Garantir le maintien d'un débit minimum biologique dans les cours d'eau : jugement impossible
		Garantir les niveaux de nappes de référence de l'Etude volumes prélevables Réduction des volumes prélevés et amélioration des rendements mais besoins supérieurs aux capacités de la ressource en eau.
		Renforcer la métrologie sur le réseau superficiel : jugement évaluatif impossible
Gestion locale et concertée, valorisation du territoire du contrat		Animer et piloter le Contrat de Rivières : réalisation satisfaisante
		Valoriser les milieux aquatiques et développer leurs fonctions sociales et récréatives : objectifs non atteints ni atteignable, aucune action engagée
		Informier, sensibiliser, éduquer et former les différentes communautés d'acteurs Au vu des actions engagées et programmées, le jugement évaluatif de ce volet est favorable
Principaux freins		Peu de résultats mobilisables : situation à mi-parcours, retards dans l'engagement des actions, suivis non mobilisables



Restauration du canal de Greny et des berges de la Divonne
© Pays de Gex agglo



Recherche de fuites
© Régie des eaux gessiennes



Sortie scolaire
© Pays de Gex agglo



Dans quelle mesure les modalités de portage des contrats ont-elles influé sur le déroulement des démarches et sur la possibilité des acteurs locaux à se les approprier/s'impliquer et d'en être les protagonistes ?

Les contrats environnementaux ont bénéficié d'un portage politique fort, qui a favorisé l'adhésion des parties prenantes et l'avancement des démarches.

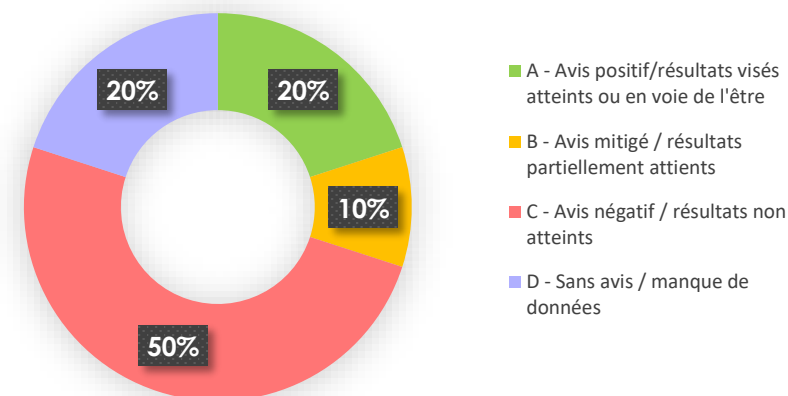
Pays de Gex Agglo est perçue comme une structure dynamique qui a bien assuré ses rôles de gestion administrative et financière et de suivi des actions et a permis de faire avancer les contrats. La puissance politique, ses moyens financiers importants favorisant son autonomie, le volontarisme de la collectivité ... sont des atouts.

Globalement, le dialogue avec les partenaires, la concertation mais aussi la communication autour du contrat ont pu pâtir d'un manque de ressources humaines, l'équipe technique n'ayant été confortée que progressivement. La complexité des démarches et la technicité des sujets traités nécessitent une plus grande pédagogie et une approche pragmatique.

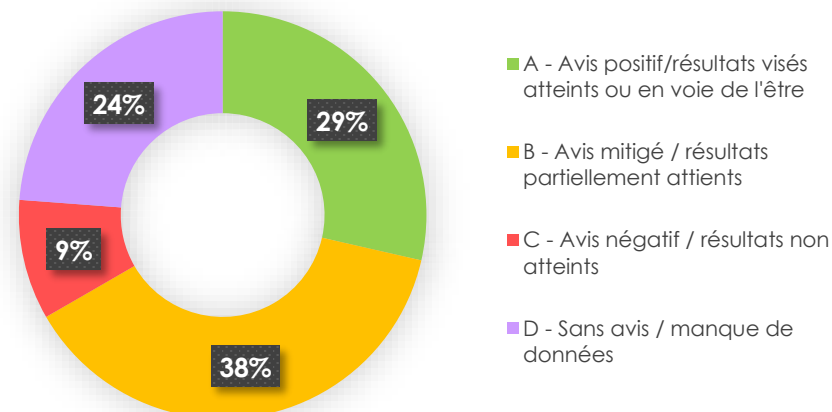
La dynamique collective devrait être renforcée en tant qu'élément central de la future démarche : la fonction médiatrice de Pays de Gex agglo est la clef d'une gouvernance équilibrée de la gestion des cours d'eau et des continuités écologiques. Il s'agit de la refonder sur la base des enjeux actuels, identifiés de manière collective : stratégie clairement définie, resserrée et hiérarchisée, ce qui a probablement manqué au cours de la mise en œuvre des contrats.

La question de la participation et de l'appropriation des démarches concerne différents niveaux : le niveau politique, celui des acteurs et celui de la population. Une réflexion est à avoir concernant leur articulation dans le cadre de cette stratégie.

En ce qui concerne l'implication des acteurs tout au long des démarches, diriez-vous que vous avez un avis ... ?



En ce qui concerne la valorisation et l'appropriation par les acteurs, quel est votre avis ?





Les contrats environnementaux et leurs enjeux sont-ils connus et reconnus par les acteurs du territoire (élus, associations, socio-professionnels, population) ?

Si les objectifs et enjeux sont largement partagés par les acteurs, le niveau de connaissance, tant sur les démarches que sur les actions, apparaît insuffisant et très hétérogène, impactant directement le niveau d'implication et d'intérêt. Les deux principaux éléments mis en avant sont liés : à la complexité des démarches et à la manière de communiquer et de sensibiliser.

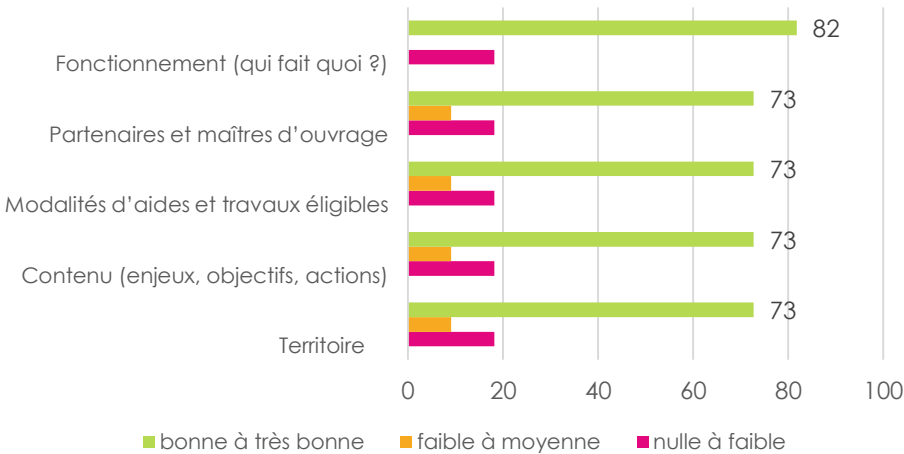
Les actions des contrats ont contribué à améliorer le niveau de connaissance sur les enjeux du territoire à travers la réalisation d'études plurielles.

Des outils de communication nombreux et variés prévus dans les divers contrats. Pour autant, les acteurs locaux constatent un manque de vulgarisation des 3 démarches et une compréhension encore insuffisante des enjeux du territoire, notamment de la part des élus et du grand public.

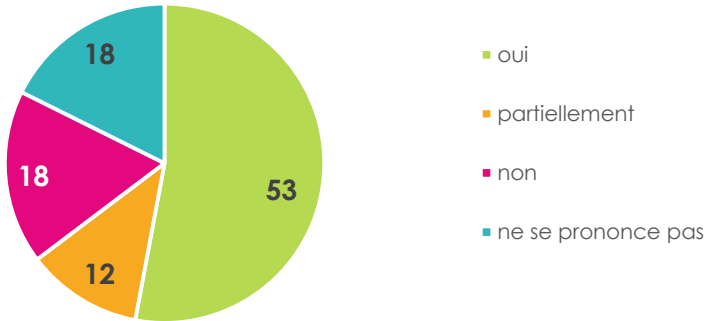
Il reste encore un travail important à réaliser sur la manière de communiquer pour renforcer la connaissance, le niveau d'implication et d'appropriation des élus et du grand public sur les sujets traités dans les 3 contrats environnementaux. Il convient de revoir les modalités de communication pour les rendre plus efficaces et de réfléchir à un plan de communication stratégique pour l'avenir.

Une réflexion est également portée sur la nécessité de conforter et de renforcer les animations terrain qui apparaissent très pertinentes pour améliorer la compréhension et la sensibilisation et mieux valoriser les bénéfices des démarches in situ. La question de la création d'un poste d'animation sur la communication est posée.

Comment évaluez-vous votre connaissance du contrat (en %) ?



Les objectifs retenus dans les contrats corridors vous semblent-ils cohérents/assez/insuffisamment ambitieux par rapport aux enjeux du territoire (en %) ?



Avis des élus et partenaires sur l'adéquation objectifs/enjeux des contrats corridors (entretiens)



Les contrats auront-ils favorisé l'articulation/la synergie des politiques "eau" et "TVB" et permis l'émergence/le développement d'une conscience et d'une solidarité territoriales ?

Les données de contexte collectées et analysées et les ressentis exprimés indiquent que les acteurs s'entendent sur le fait que les démarches ont permis l'émergence d'une certaine solidarité territoriale et de fédérer les acteurs autour de problématiques communes. Au niveau transfrontalier, les contrats ont eu un vrai intérêt de projet commun.

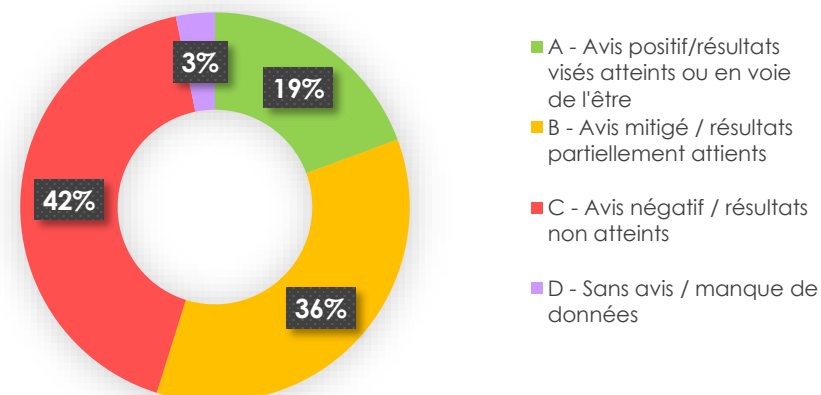
Cet engagement conjoint est réfléchi dans une logique plus étendue, et est donc plus efficace et plus efficiente. Il permet par ailleurs une mutualisation de l'ingénierie. Celle-ci permet de mieux gérer et aménager les rivières et les continuités écologiques dans un but environnemental : le territoire est considéré dans sa totalité et il en va de même pour la faune et la flore qu'il accueille.

Il permet par ailleurs d'instaurer un dialogue entre les parties prenantes, dont les objectifs peuvent parfois être convergents, mais aussi divergents. Le fait de travailler ensemble, autour d'un projet commun, permet à chacun de prendre conscience des attentes, mais aussi des besoins des autres.

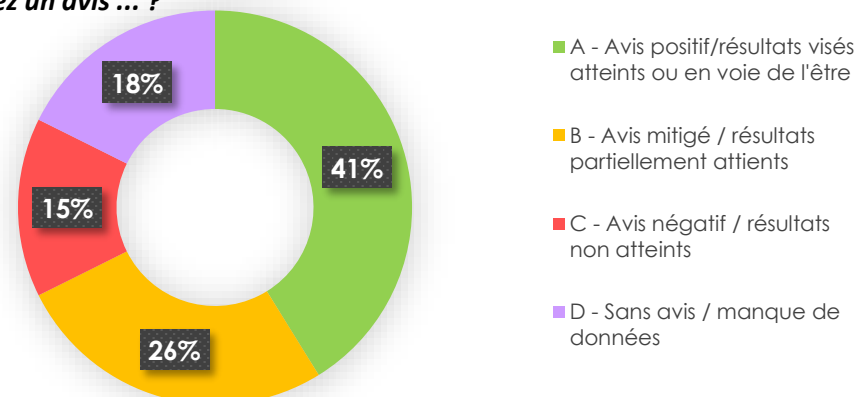
La plus-value du contrat unique est partagée, tant en ce qui concerne la simplification et la lisibilité des démarches que l'articulation des politiques « eau » et « TVB ».

Des efforts restent toutefois à faire pour faire diffuser cette solidarité au-delà des seules parties prenantes, afin notamment de plus impliquer les élus communaux et le grand public... Il s'agit, par ce biais, de renforcer l'appartenance territoriale.

Les objectifs et les priorités des programmes convergent et les programmes s'améliorent respectivement en privilégiant une approche globale "eau"/"TVB" ?



En ce qui concerne l'émergence d'une solidarité territoriale et d'une gestion transfrontalière des politiques Eau et TVB, diriez-vous que vous avez un avis ... ?





Les contrats territoriaux ont-ils permis d'atteindre les résultats et les effets escomptés sur l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques et la fonctionnalité du territoire ?

Les acteurs ont un avis globalement mitigé sur l'atteinte des résultats et des effets escomptés sur l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et sur la fonctionnalité écologique du territoire.

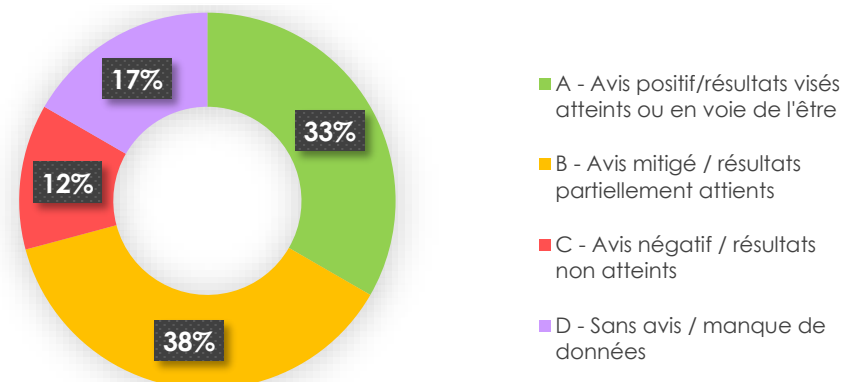
En effet, sur certains volets les actions mises en œuvre ont été pertinentes et ont permis d'améliorer les connaissances. Les acteurs reconnaissent les efforts réalisés et le portage transfrontalier apparaît comme une évidence dans les actions de restauration/préservation des continuités écologiques.

Cependant, si certains résultats apparaissent positifs, les acteurs estiment qu'il reste un travail important à mener sur l'ensemble des enjeux et objectifs déclinés dans les 3 contrats environnementaux.

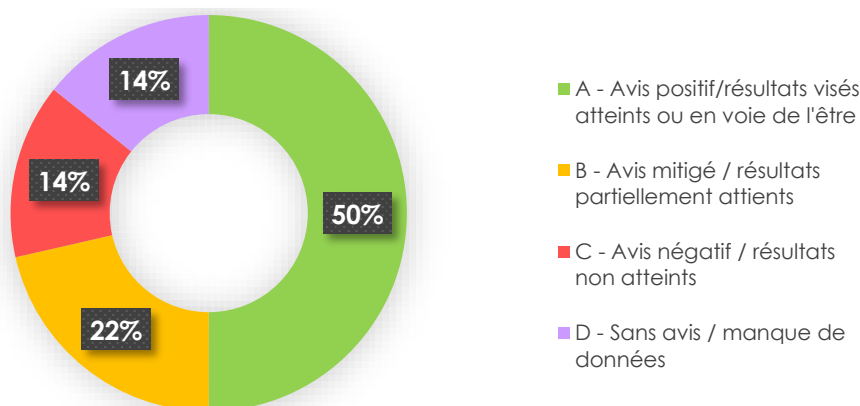
A l'unanimité, les acteurs estiment nécessaire de poursuivre les actions engagées et d'apporter des solutions pérennes sur l'adéquation entre développement urbain et disponibilité de la ressource en eau.

On notera par ailleurs que nombre d'indicateurs n'ont pu être mobilisés pour dresser l'état final (ou à défaut à mi-parcours) de l'état de l'eau, des milieux aquatiques et des continuités écologiques. A ce titre, le dispositif de suivi prend une importance toute particulière pour pouvoir dresser le bilan-évaluation.

En ce qui concerne l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, quel votre avis ...



En ce qui concerne la restauration, la préservation des réservoirs et l'amélioration de la perméabilité des liaisons écologiques, diriez-vous que vous avez un avis ... ?



POURUIVRE LA DYNAMIQUE INITIÉE

Les contrats environnementaux du Pays de Gex ont permis d'initier une dynamique de gestion collective sur le territoire et une certaine solidarité territoriale a, de fait, émergé.

Si la mise en œuvre des contrats environnementaux a permis des améliorations, la persistance de nombreux enjeux montre la **nécessité de poursuivre la dynamique** initiée en intégrant :

- **l'évolution du cadre réglementaire** : prise de compétence GeMAPI, nouveau SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 (bon état des masses d'eau), SRADDET (outil de mise en œuvre de la préservation des trames vertes et bleues) ;
- **l'évolution de l'état des milieux** ;
- **les attentes locales**,

La nouvelle démarche devra permettre de mener les programmes d'actions à leur terme :

- en finalisant les actions qui ont pris du retard et/ou qui n'ont pas pu être réalisées (notamment concernant la continuité écologique des cours d'eau),
- en donnant suite aux études réalisées dans le cadre des contrats via une mise en œuvre des actions (plan de gestion, restauration morphologique des cours d'eau ...),
- en poursuivant les efforts sur les actions qui se sont avérées moins faciles (notamment sur la continuité, la sensibilisation du grand public et le suivi des actions réalisées).

EVOLUTION DES ENJEUX

- ↓ Diminution de l'enjeu
- Stabilisation de l'enjeu
- ↑ Accentuation de l'enjeu

GARANTIR LA PERMEABILITE DES
LIAISONS BIOLOGIQUES ET RIVERAINES



CONSERVER, RESTAURER ET
COORDONNER LA GESTION DES
RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

zones
humides



Cours d'eau



réseau
agroenviron-
nemental



SOLUTIONNER LES GOULETS ET
OBSTACLES ENTRAVANT LE TRANSIT
DES ESPECES DES INFRASTRUCTURES



ANIMER, INFORMER ET SENSIBILISER



AMELIORER LA QUALITE DES EAUX

Gestion des
eaux
pluviales



Pollutions
d'origine
domestique



Apports de
substances
dangereuses



PRESERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Connaissances



Fonctionnalités
des zones
humides



Fonctionnalités
des cours
d'eau



Foncier



GERER LA RESSOURCE EN EAU

Débit
minimum
biologique



Niveaux de
nappes de
référence



Métronlogie



GESTION LOCALE ET CONCERTÉE, VALORISATION

Animer et
piloter



Valoriser



Informations
sensibiliser
éduquer



Veille



LES ATTENTES DES ACTEURS LOCAUX

Des attentes pour poursuivre une démarche opérationnelle sur le territoire

- Poursuivre la réalisation d'actions concrètes pour améliorer la qualité des eaux et la fonctionnalité des cours d'eau
- Créer une cohérence entre les autres démarches du territoire, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme, et les actions mises en œuvre via les contrats environnementaux
- Simplifier les démarches pour en améliorer la lisibilité
- Prendre en compte les effets du changement climatique
- Aider les collectivités à s'appropriier les enjeux et les priorités pour le territoire
- Maintenir une vision globale et de l'ensemble des thématiques
- Pérenniser la concertation entre les acteurs
- Continuer à communiquer sur les enjeux du territoire, notamment auprès du grand public
- Renforcer la communication et la sensibilisation, notamment auprès du grand public et des élus
- Renforcer l'expérience « terrain »

Des attentes pour des évolutions dans la future démarche

- Importance d'une instance de concertation pour partager l'information entre les différentes structures qui interviennent dans la gestion du grand et du petit cycle de l'eau
- Avoir un outil complémentaire aux actions menées dans le cadre de la compétence GEMAPI et via le PAPI
- Favoriser le dialogue et l'adhésion des agriculteurs

Des attentes pour des évolutions dans le futur périmètre de l'outil

- Engager une réflexion à plus grande échelle pour véritablement intégrer la notion de système
- Partager des connaissances



VERS UNE NOUVELLE PROGRAMMATION

Au vu de la pluralité des enjeux, il semble opportun de s'orienter vers un outil **multithématique** permettant une gestion globale et cohérente des problématiques liées aux ressources en eau et milieux aquatiques et aux continuités écologiques.

Le caractère **transfrontalier** a montré sa pertinence.

Dans un souci de lisibilité, de simplification, mais aussi de mutualisation et d'optimisation des moyens nécessaires, la perspective d'un contrat **unique** permettrait de simplifier la démarche et de favoriser son appropriation par le plus grand nombre.

Les décalages constatés dans la mise en œuvre des contrats environnementaux, comme le temps requis pour la réalisation de certains travaux, notamment lorsqu'ils nécessitent des études préalables, ou encore la mesure des effets des interventions, impliquent une certaine durée pour la future programmation. Une **programmation sur 5 ans**, avec un bilan à mi-parcours, permet une vision à moyen terme et des réorientations en tant que de besoin.

Le caractère **opérationnel** du futur outil est primordial : il ne s'agit pas seulement pas de formaliser un projet commun pour l'eau et des continuités écologiques assorti de règles de bonne conduite pour le mettre en œuvre, mais bien d'aboutir à un programme d'études et de travaux coordonné d'actions.

Il devra également **s'articuler en cohérence** avec les démarches en cours sur le territoire (Schéma directeur GeMAPI, PAPI, PGRE) et les stratégies nationales (SRADDET, SDAGE ...) pour une plus grande synergie.

LES PISTES D'AMÉLIORATION

Dans l'élaboration

- cibler les priorités (actions moins nombreuses ou mieux priorisées)
- Optimiser la remontée des informations de terrain

Dans la gestion partenariale

- Maintenir une instance de concertation dynamique
- Renforcer l'information pour maintenir le suivi et l'implication
- Valoriser les réalisations

Dans l'animation et l'accompagnement

- Maintenir voire accentuer l'accompagnement technique
- Adapter les moyens humains aux ambitions
- Prévoir une personne dédiée à la communication et à la sensibilisation notamment auprès du grand public

Dans le suivi et l'évaluation

- Améliorer le dispositif d'évaluation
- Suivre régulièrement des indicateurs ciblés sur l'état des milieux

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies au prestataire, des données (scientifiques ou techniques) disponibles ou objectives, des informations récoltées auprès des acteurs locaux, et de la réglementation en vigueur.

Sa responsabilité ne saurait être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

Les avis, recommandations, préconisations ou équivalents portés par Mosaïque dans le cadre de la prestation qui lui a été confiée peuvent aider à la prise de décision. Le prestataire n'intervient pas dans la prise de décision proprement dite et sa responsabilité ne peut donc se substituer à celle du décideur.

Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou de manière objective. Son utilisation sous forme d'extrait ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée

Rédaction : Karine GENTAZ
Cartographie : Ludivine CHENAUX

Photo de couverture : © Pays de Gex agglo
Agence Mosaïque Environnement
111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

Agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com
SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON



Cette étude a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Les actions des contrats environnementaux ont été mises en œuvre avec le soutien financier de :

